Vig'Infos

BULLETIN **MUNICIPAL** #6 Décembre 2022

Bien vivre au Vigen !

mairie le Vigen

www.**le-vigen**.fr

Limoges Métropole
Communauté urbaine

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

GUICHET HABITAT énergie

Limoges Métropole

Comment passer à l'action ?
Par où commencer ?
S'y retrouver parmi les aides et dispositifs existants ?

Le Guichet Habitat Énergie de Limoges Métropole, interlocuteur unique et neutre, est là pour vous accompagner dans votre projet.

Le mot du Maire

Jean-Luc BONNET
Maire

Madame, Monsieur, chers Vigenois,

La fin de l'année arrive à grand pas ainsi que les moments festifs entre amis et en famille.
Cette année, même si l'ensemble de nos décorations de Noël possèdent des ampoules LED, nous allons limiter nos illuminations dans le temps, à compter du 15 décembre au lieu du 1er décembre.

Le 16 décembre prochain, en présence de Mme Fabienne Balussou, préfète de la Haute-Vienne, M. Stéphane Delautrette, député, M. Jean-Claude Leblois, Président du département, M. Guillaume Guérin, Président de Limoges Métropole, Mme Annick Morizio et M. Jean-Louis Nouhaud, conseillers départementaux de notre canton, des élus, des associations, sera l'occasion d'inaugurer des réalisations sur votre commune :

- La rénovation de la mairie ;
- Les travaux et l'agrandissement de notre bibliothèque ;
- Le city stade ;
- La maison des associations.

Malgré des retards liés à la pandémie depuis le début du mandat, nous pouvons tous nous satisfaire de ces améliorations.

D'autres projets avancent aussi :

- L'aménagement du cœur de bourg est en réflexion après une consultation réalisée auprès de nos commerçants ;
- La construction de notre salle omnisport. Le terrain est enfin validé par l'Architecte des bâtiments de France (terrain au Ribardy, en centre bourg, à proximité des écoles pour que nos élèves puissent en profiter facilement. Le projet est maintenant lancé avec la nomination d'une assistance de maitrise d'ouvrage qui est déjà au travail ;
- Une réflexion est en cours sur le secteur du Puy-Méry suite à l'engagement que nous avion pris de construire un projet pour l'ancienne salle des fêtes et de ses abords. J'ai décidé d'organiser le 29 septembre dernier une réunion publique pour recevoir et tenir compte des propositions de chacun afin d'enrichir notre projet. Des propositions seront présentées en début d'année ;
- Le projet de sécurisation du centre bourg arrive prochainement à son terme avec une première décision prise par la Préfecture d'installer un radar fixe à l'entrée du bourg (prévu lors du 1er semestre 2023), d'installer également des plateaux afin de limiter la vitesse des véhicules et camions toujours excessive au vu des études de vitesses. Une réunion de présentation intégrant l'avenue Saint-Théau se réalisera en début d'année.

Un plan de sobriété énergétique a été annoncé le 6 octobre par le gouvernement. Nous sommes tous concernés. Les communes ne disposent pas de bouclier tarifaire comme pour les particuliers. Nos dépenses devraient être multipliées par 3 ou 4 en 2023.
Nous avons fait un premier pas dès cet été voté à l'unanimité au conseil municipal :

- Extinction totale de l'éclairage public entre le 1er juin et le 31 août ;
- En dehors de cette période, l'extinction aura lieu à partir de 22h30 (au lieu de minuit aujourd'hui) et les lampadaires se rallumeront à 6h (comme aujourd'hui) ;

Votre commune va engager plusieurs actions à court terme et long terme :

- Renouveler le diagnostic énergétique en cours de l'ensemble de nos bâtiments publics ;
- Le changement de toutes nos ampoules en LED sur plusieurs années, car l'investissement est très important ;
- Réfléchir à la construction d'une chaufferie bois pour nos écoles.

Je vous invite tous à venir participer aux vœux de vos élus qui se dérouleront cette année le mardi 3 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.
Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année.
Je vous présente ainsi qu'à vos familles et vos proches mes meilleurs vœux pour l'année 2023, remplis de chaleur et de sérénité.
Le conseil municipal vous assure de son engagement pour œuvrer à la concrétisation de ses projets et ensemble construire l'avenir de notre commune.

Bien cordialement à vous.

A retrouver dans ce numéro

PAGE 4 Ça se passe ici
PAGE 5 En bref
PAGE 12 Le Vigen digital
PAGE 14 Patrimoine
PAGE 17 Pause détente
PAGE 18 A vivre - A faire
PAGE 25 Vie locale - Vie quotidienne

VIG'INFOS PLUS

Quelques mots sur nos abeilles
La sècheresse de l'été a compliqué les besoins alimentaires des abeilles, il a fallu leur donner de l'eau sucrée en complément. Des traitements contre les maladies sont également faits sur ordonnance d'un vétérinaire apicole. Merci Bernard Dupuy de prendre soin d'elles et de les cocooner pendant l'hiver !
La récolte du miel a été bonne, la mise en pots est faite. Les enfants vont pouvoir les vendre au profit de la coopérative scolaire. Rendez-vous pris avec les classes au printemps, où M. Dupuy présentera aux enfants la vie des abeilles avec une ruche pédagogique et des sorties sur le terrain..

EDITION #6 - DÉCEMBRE 2022
Mairie du Vigen
1 place Adrien-Delor - 87110 LE VIGEN | 05 55 00 51 17

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Luc BONNET | Maire du Vigen.

COORDINATION DE LA PUBLICATION
Nathalie BUISSON

RÉDACTION
Commission communication, avec la participation des associations. Contact : mairie-le-vigen@orange.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE
LIFACOM Fabienne MORELLI | fmorelli@agencelifacom.com

IMPRESSION
Atelier Graphique | 05 55 50 68 22
www.ateliergraphique.fr

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE
© images | Mairie du Vigen, ©Pixabay, ©Shutterstock, © René Gilabert - Couverture : © AdobeStock

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'énergie, au cœur de notre quotidien

L'énergie s'est invitée dans les conversations au cours de ces derniers mois. Elle a su se faire discrète alors qu'elle est au cœur de nos sociétés et que nos modes de vie dépendent de son accès « facile ».
C'est pourquoi, je vous propose quelques notions autour de l'énergie.

QUE REPRÉSENTE L'ÉNERGIE DANS NOTRE QUOTIDIEN ?

Les énergies que nous consommons représentent en moyenne 5 % de nos revenus (on parle de précarité énergétique au-delà de 15%). 5 %, ce n'est pas grand-chose, et pourtant… sans ces 5 %, c'est la quasi-totalité de nos modes de vie qui sont remis en question.

L'énergie, c'est la mesure physique :

- de la transformation du monde (produire, se déplacer, transporter,...) ;
- du maintien de la stabilité dans un environnement qui change (par exemple, maintenir une température dans une maison).

Elle s'exprime en général en Joules (J) , en kilowattheure (kWh) ou en tonnes équivalent pétrole (Tep).

D'OÙ VIENT L'ÉNERGIE ?

Dans un monde fini - une boule de 13 000 km de diamètre dans l'espace que l'on appelle la Terre – les êtres humains ne peuvent que l'extraire de l'environnement (énergie primaire) et l'exploiter sous une forme qui les intéresse (énergie finale). C'est la conséquence de la première loi de la thermodynamique, et toute l'ingéniosité humaine n'y peut rien changer.

En France, l'énergie qui nous permet de vivre provient (chiffres 2016) :

- à 31 % du pétrole (transports, industrie, chauffage) ;
- à 16 % du gaz (chauffage, électricité, industries) ;
- à 3 % du charbon (industrie).

Soit 50 % de sources fossiles émettrices de CO_2.

- à 39 % du nucléaire, énergie non renouvelable pour produire de l'électricité à faibles émissions de CO_2. C'est « l'exception française » par rapport aux autres pays industrialisés, sinon nous aurions plus de 80 % de nos sources énergétiques fossiles ;
- à 5 % des barrages hydroélectriques, l'énergie renouvelable la plus développée et depuis longtemps, pour l'électricité.

Les fameuses énergies renouvelables dont tout le monde parle ne représentent que 5 % de nos consommations !

L'ÉNERGIE, UN BIEN INDISPENSABLE

L'exploitation des énergies fossiles a permis de démultiplier la force de travail des humains grâce aux machines. En moyenne mondiale, la force de travail des machines est 200 fois celle des humains. En France : pour maintenir notre mode de vie sans accès à l'énergie, il faudrait remplacer nos machines par 600 hommes par personne en moyenne.

L'énergie, ce sont les « croquettes » des machines. 1 litre de pétrole contient l'équivalent énergétique d'environ 1 mois de travail humain sans machine.

Voilà pourquoi la sobriété n'est pas un chemin facile. Et pourtant, nous n'avons pas le choix.

UNE GESTION DES RESSOURCES, PAS SI FACLE...

Dame Nature a mis plusieurs centaines de milliers d'années à concentrer du carbone dans des « poches ». Ce sont le charbon, le pétrole, et le gaz naturel. En exploitant ces poches, nous avons profité des énergies les plus concentrées, qui ont permis l'industrialisation, l'explosion démographique, la voiture, la mondialisation, et aujourd'hui la société de services et le numérique.

Le revers de la médaille, c'est que le carbone se retrouve libéré dans l'atmosphère pour au moins 10 000 ans. C'est la principale cause du réchauffement climatique d'origine anthropique (causé par les humains).

Des études très sérieuses laissent penser que l'accès facile au pétrole et au gaz est fortement compromis à partir de 2035. Quant au charbon, le problème n'est pas l'accessibilité mais la pollution qu'il engendre ; c'est l'énergie qui participe le plus fortement au réchauffement climatique.

Les sources renouvelables d'énergie ont la particularité d'être moins denses, moins concentrées. Leur développement est nécessaire, mais elles ne pourront, selon toute vraisemblance, remplacer le confort apporté par les sources non renouvelables.

LES DÉFIS QUE NOUS DEVRONS RELEVER NE PEUVENT SE FAIRE SANS LES CITOYENNES ET CITOYENS.

Emilie Salesse

Sources :
« le monde sans fin » Jancovici-Blain
Approvisionnement pérolier futur de l'Union Européenne – The Shift Project
Envoyé Spécial du 03/11/2022 - « Ma Vie Sans Pétrole » - France Télévisions – www.france.tv

Ça pousse au Vigen !

Notre territoire est riche de porteurs de projets. Nous allons vous présenter Pierre André Ferard, maraîcher nouvellement installé au 15 Chemin du Coudert.

Pierre André a acquis la ferme de Madame Guitard en 2021. Cette ferme de 2 hectares et demi était l'endroit parfait pour faire pousser le nouveau projet de ce jeune limougeaud.
Pierre André choisit de découvrir de nouveaux horizons, il se forme aux métiers de la cuisine mais il prend également le large. Au cours de ses voyages il découvre des pratiques maraîchères qui répondent à des interrogations et mettent en cohérence ses valeurs. Lors d'un séjour en woofing au Brésil, il découvre l'agroforesterie.
De retour en France, il se forme, obtient son Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole.

PLUSIEURS PROJETS COHABITENT SUR LA FERME BIO

- Maraîchage : 1000 m² : cultures en planches. Les outils mécaniques sont exclus, un partenariat a été mis en place avec l'entreprise Rebeyrolles. Les déchets verts (broyats) sont utilisés et apportent de la matière organique au sol. Il pratique le Maraîchage sur Sol Vivant (MSV) .

Les premières récoltes maraîchères ont été vendues ce printemps.

- Agroforesterie : 1 hectare et demi

Qu'est-ce que l'agroforesterie ? L'agroforesterie recouvre l'ensemble des pratiques agricoles qui associent, sur une même parcelle, des arbres sous toutes leurs formes : haies, alignements, bosquets,...
Les arbres plantés seront des pommiers, poiriers, pruniers, arbousiers, amélanchiers...

- Une parcelle de 5 000 m² en cours de développement consacrée aux fleurs fraîches ; cet atelier en cohérence avec le projet global (valeurs et pratiques culturales) sera mis en œuvre par sa compagne Angélique Debreilly.

OÙ RETROUVER LES LÉGUMES DES JARDINS DU VIVANT ?

- Vente à la ferme les mardis de 16h à 17h30 ;
- La Vie Claire à Limoges.

Vous avez pu découvrir les produits de Pierre André lors des marchés de producteurs à Nexon ou lors d'un moment de détente au restaurant le Quatre à Solignac.

LES PROCHAINES AVENTURES

Cet hiver : objectif plantation d'arbres pour la parcelle consacrée à l'agroforesterie ! Et qui pour l'aider ? Les enfants de la commune bien entendu ; les élèves de l'école communale et de l'ENA (située à Puy-Méry) participeront à ce sacré challenge.
Vous pourrez découvrir les Jardins du Vivant lors des portes ouvertes prévues au printemps.
Pierre André foisonne de projets, en voici quelques exemples :

- Développement des produits transformés ;
- Consolider sa collaboration avec la Banque Alimentaire ;
- Proposer de l'accueil à la ferme, gîte, chambre d'hôtes, woofing (l'aventure a été lancée par l'accueil d'un woofer cet été) ;
- Mener des actions pédagogiques...

UN PROJET EXALTANT QUI DONNE ENVIE DE SE METTRE NOUS AUSSI EN MARCHE POUR CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN.

Rédaction : Emilie Salesse

LES JARDINS DU VIVANT
Pierre André Ferard
15 Chemin du Coudert
87110 Le Vigen
lesjardinsduvivant87@gmail.com

VIE LOCALE

ACTIVITES DU SIVOM 2021

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) Solignac / Le Vigen a été créé en 1973.
Il a pour objet :

- La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion du stade de football et de l'ensemble de ses annexes et équipements, y compris les vestiaires ;
- Le soutien à des activités associatives culturelles ou sportives présentant un intérêt intercommunal et œuvrant sur le territoire des deux communes membres du SIVOM Solignac / Le Vigen ;
- L'organisation, le fonctionnement et ou la gestion de la fête nationale du 14 juillet et du feu d'artifice afférent à cette fête ;
- La restauration, l'entretien et la décoration annuelle de la stèle du Mas du Puy ;
- La gestion de l'école de musique créée par la commune du Vigen le 17 juin 1998.

Le SIVOM Solignac/ Le Vigen est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les conseillers municipaux des deux communes. Chaque commune est représentée dans ce comité par 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Bureau du SIVOM :

Président : Alexandre Portheault
Vice-Président : Jean-Luc Bonnet
Membres titulaires :
Le Vigen : Jean-Luc Bonnet, Jean-Michel Aufort, Serge Auxemery, Raoul Poison, Sacha Biasse
Solignac : Alexandre Portheault, Maryvonne Comes, Laure Fernandes, Jean-Pierre Chazelas, Fabrice Record, Stéphane Coldebœuf.
Membres suppléants :
Le Vigen : Sylvie Baudou, Pierre-Adrien Evene.
Solignac : Claude Gourinchas, Caroline Bourger.

BILAN SIVOM 2021

Ecole de musique (1)	- 43 718 €
Football (2)	- 33 688 €
Feu d'artifice + Urbaka	- 5 810 €
Subventions aux associations (USSV, AICA, AAPMA, comité des fêtes du Vigen)	- 3 750 €
Fonctionnement général SIVOM (Prime exceptionnelle covid de + 17 666 € Excedent de fonctionnement 2020 de + 7 111 €)	23 596 €
Participation des communes Solignac : 27 103 € / Le Vigen : 58 608 €	85 711 €
Bilan excédentaire de	22 341 €

(1) Les recettes de l'école de musique sont principalement la facturation des élèves (21 872 €) et la participation du conseil départemental (11 138 €). Les charges sont principalement liées au personnel de l'école de musique (61 901 €). Le résultat est négatif de 43 718 €. La participation des communes est proportionnelle au nombre d'élèves de chaque commune (Solignac : 24% et Le Vigen 76%).

(2) Les charges sont principalement :
Coût service vestiaire de Solignac : 30 111 €
(dont 18 779 € de prêt)
Coût entretien terrain de Solignac : 1 369 €
Coût service petit vestiaire : 501 €
Coût service vestiaire du Vigen : 1 705 €

SERVICE URBANISME

PROJET PHOTOVOLTAIQUE

Dans certaines zones géographiques de la commune du Vigen, la validation de votre projet par l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire. Celui-ci peut en effet refuser votre demande lorsque votre projet se situe en zone classée et/ou dans un secteur sauvegardé.

Une zone classée, ou un secteur sauvegardé, désigne un espace où des règles particulières s'appliquent en matière d'urbanisme et où il est interdit d'effectuer des travaux sans autorisation préalable.

Il s'agit souvent du périmètre qui entoure un Monument Historique (généralement 500 mètres), mais certaines zones sont classées car elles se trouvent sur un Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Nous vous conseillons, avant de finaliser votre projet photovoltaïque, de prendre contact avec le service urbanisme de la mairie qui vous indiquera si votre parcelle se situe dans ces zones

Vous pouvez aussi obtenir des informations auprès de l'Architecte des Bâtiments de France :

Union Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de la Haute-Vienne
Hôtel Niaud - 35 rue des Vénitiens
87000 LIMOGES
05 55 33 32 72
udap.haute-vienne@culture.gouv.fr

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Lundi de 14h à 16h30
Mardi, mercredi et jeudi de 9h30 à 12h.

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
Pour rencontrer un instructeur,
il est impératif d'avoir un rendez-vous.

La Maison des Associations pensée pour tous !

Au moment où vous découvrirez ces lignes, le chantier de la Maison des Associations aura été mené à son terme, après presque un an de travaux impliquant de nombreux acteurs, j'y reviendrai.

UN CHANTIER RÉALISÉ DANS LES TEMPS

Nous nous étions engagés à mettre à disposition de nos associations cette entière rénovation de la Maison dite « Chausse », sise au 9 avenue St-Théau en centre Bourg, ce, au 1er Janvier 2023, afin d'en faire un lieu de vie collective et d'échanges conviviaux et collaboratifs. C'est donc chose faite ainsi que prévu et nous nous en réjouissons vivement, en tant que maître d'ouvrage.

DES ÉTAPES ET DES ACTEURS

Ecrire ces quelques lignes constitue à la fois pour moi l'occasion de remercier les principaux acteurs du projet tout en partageant avec vous les grandes étapes d'un chantier de rénovation d'un bâtiment public tel que celui-ci.

Je remercie tout d'abord 2 acteurs majeurs qui nous ont à nouveau parfaitement accompagnés sur le projet, à savoir le Cabinet Epure Architecte situé à Nexon (en la personne d'Anne Simon), maître d'œuvre, ainsi que le BE Mazars, également basé à Nexon (en la personne de Francis Mazars, dont c'est le dernier chantier avant la retraite), coordinateur du suivi de chantier.

Pour rappel, le cahier des charges de la mairie avait fait en amont l'objet de plusieurs itérations avant sa validation, permettant suite aux consultations officielles d'affecter les différents lots fin 2021 (gros œuvre, charpente et toiture, menuiserie, peintures, plâtrerie et isolation, sols, plomberie, électricité et chauffage/ventilation) à des artisans retenus à l'issue d'une Commission dédiée d'Appel d'Offres, permettant de sélectionner les

entreprises, en combinant critères techniques et financiers. Même si tout ne se sera pas toujours passé de manière idéale et fluide, au global, les artisans, pour la plupart locaux, se seront bien coordonnés et le rendu final leur appartient également bien évidemment.

Autres acteurs non exhaustifs sur le chantier : l'ATEC 87, assistant maître d'ouvrage en particulier lors de la phase amont, l'APAVE pour les contrôles de conformité

réglementaires et enfin le cabinet Duboc, en charge du suivi transversal d'hygiène et sécurité.

Je n'oublie pas de remercier aussi Raoul Poison pour sa présence sans faille du début à la fin à chacune des réunions de chantiers hebdomadaires ; il aura été la voix « de l'intérieur » des associations en amenant un œil critique pertinent.

UNE MAISON POUR TOUS

Si la commune du Vigen a couvert sa part du coût du projet via le budget 2022, différents subventionneurs institutionnels nous auront fortement accompagnés au départ et nous les remercierons en particulier à l'occasion de l'inauguration officielle prévue le 16 décembre, combinant à cette occasion la visite de 4 nouvelles structures communales.

Il reste que cette Maison des Associations est avant tout une maison au bénéfice de nos associations.

C'est pourquoi une inauguration en avant-première leur a été réservée le 10 décembre 2022. Ce sera l'occasion d'échanger et de partager les projets 2023 de chacune et chacun et de se projeter dans l'utilisation partagée du bâtiment. A noter d'ailleurs la volonté de privilégier autonomie, responsabilité et équité dans la gestion de cette ressource publique. Un règlement intérieur propre à la Maison des Associations a ainsi été bâti et officialisé afin de cadrer les règles d'utilisation et de définir les droits et devoirs des futurs utilisateurs. A noter qu'en parallèle des activités associatives, la Maison des Associations a été pensée pour pouvoir aussi, le cas échéant, avoir la fonctionnalité de « Tiers-Lieu », avec possibilité d'accueillir des « Co-workers » et/ou des ateliers sur des thématiques spécifiques. Sur ce dernier point, et sous l'égide de la municipalité, des sessions de formation, sensibilisation, échanges autour du développement durable et de la sobriété énergétique seront en particulier proposées en début d'année prochaine.

Enfin, vous trouverez associées à cet article quelques photos prises sur le principe « Avant / Après ».

Nous espérons vous voir de plus en plus nombreuses et nombreux à la Maison des Associations et ne doutons pas que ce nouveau lieu contribuera à encore renforcer les liens entre nous tous.

Rédaction : Laurent NIEL – Conseiller délégué en charge des Associations

VIG'INFOS **PLUS**

Une question sur le logement ?
Pensez à l'ADIL 87 !

Vous recherchez des informations juridiques, financières ou fiscales concernant :

- Les relations propriétaires-locataires ;
- L'accession à la propriété ;
- La vente de logement ;
- Les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à la perte d'autonomie ;
- La copropriété ;
- Les relations de voisinage ;
- L'investissement locatif ;
- Le mal logement,...

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne

28 avenue de la Libération
87000 LIMOGES
05 55 10 89 89
www.adil87.org
contact@adil87.org

Horaires : du lundi au vendredi
9h à 12h30 / 13h30 à 17h30

N'hésitez pas à contacter nos conseillers-juristes
Conseils neutres et gratuits.

Des permanences ont lieu près de chez vous. Pour connaître les lieux et dates, consulter notre site Internet.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère chargé du logement.

RÉUNION PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le devenir de la salle des fêtes de Puy-Méry

Une réunion publique s'est tenue le 29 septembre dernier afin d'évoquer avec les citoyens le devenir de la salle des fêtes du Puy-Méry.

RAPPEL DE L'HISTORIQUE

- La salle des fêtes appartenait à une association qui organisait différentes manifestations ;
- L'association en a fait don à la commune en 2007 ;
- Depuis, cette salle n'a plus jamais été utilisée pour diverses raisons : sécurité et besoin de mises aux normes, nuisances sonores vis-à-vis des riverains... Elle a été murée au début du mandat actuel suite à des dégradations et des intrusions. Elle sert aujourd'hui uniquement de stockage.

CONSULTATION PUBLIQUE FIN 2020

Fin 2020 début 2021, le sujet du devenir de la salle de Puy-Méry avait été abordé dans la consultation citoyenne. 66% des personnes qui ont répondu au questionnaire souhaitaient une réhabilitation, contre 31% qui souhaitaient une destruction. Pour ceux qui souhaitaient une réhabilitation, des attentes ont été formulées sans réel projet.

UN PROJET ABANDONNÉ

Il y a 4 ou 5 ans, une réflexion avait eu lieu entre le club de judo et les municipalités du Vigen et de Solignac pour installer le dojo dans cette salle. Le projet n'a pas abouti ; l'emplacement n'ayant pas été jugé assez central pour les 2 communes.

DE NOUVEAUX PROJETS

Depuis 2 à 3 ans, plusieurs contacts pour développer des projets dans cette salle :

- 2 entrepreneurs (commerces divers et vins spiritueux dégustation) ont souhaité acheter la salle pour développer une nouvelle activité. Les projets n'ont pas abouti car, au vu des études de marché qu'ils ont effectuées, au-delà d'un nombre important d'habitants, il y a très peu d'activité en journée ;
- Une demande ferme et motivée de l'Ecole Innovante de Nouvelle-Aquitaine (EINA) pour l'extension de l'école existante.

RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ?

A ce jour, toutes les demandes (associations...) sont traitées avec les bâtiments publics existants (salle polyvalente, foyer des jeunes...). En outre, il est rappelé que prochainement ouvrira la Maison des Associations qui viendra diversifier l'offre de salles mise à disposition par la commune.

Par ailleurs, il est rappelé qu'une commune n'a pas vocation à louer des salles pour des manifestions privées.

Il est également indiqué qu'en 2019 avait été estimé à 500 000 € le coût de réhabilitation de la salle de Puy-Méry. Au regard de l'inflation et suite aux augmentations de l'énergie, des matières premières et des matériaux, le montant de cette réhabilitation s'élèverait désormais à environ 650 000 € ou 700 000 €. Ce montant est considéré comme élevé par la municipalité qui porte déjà d'autres projets d'investissement sur la commune : salle omnisport, réaménagement de la place Henry Michel et de ses abords... Enfin, il est également rappelé que l'association, avant sa dissolution, était sous le coup d'une décision de justice suite à des nuisances sonores du fait de la densité et de la proximité des riverains.

Fort de ces éléments, M. le Maire donne la parole à l'assemblée afin que chacun puisse s'exprimer sur le devenir de la salle et de ses abords. Il est conscient que le projet ne pourra répondre aux attentes de chacun. Toutefois, il est important que tout le monde puisse s'exprimer afin que la municipalité réalise un projet qui répondra aux attentes du plus grand nombre.

Pour répondre aux interrogations formulées, en complément de ces éléments, il est précisé que :

- La salle des fêtes a été estimée par le Service des Domaines à 50 000 €. La municipalité n'a pas d'obligation de suivre exactement

ce prix et peut le faire varier dans des proportions acceptables ;

- La surface de la salle est de 200 m². C'est un bâtiment très haut de plafond et qui n'est pas isolé ;
- Derrière la salle des fêtes, la commune est propriétaire d'un terrain de 2 700 m², qui aujourd'hui est simplement en herbe ;
- Le projet porté par l'EINA ne concernerait que le bâtiment de la salle des fêtes et pas la parcelle de 2 700 m². Il permettrait :
  - La création d'une garderie, ouverte aux enfants de cette école mais également aux enfants de l'école du centre bourg. Les horaires de cette garderie seraient les mêmes que ceux de la garderie actuelle. M. le Maire rappelle l'engagement de la municipalité de maintenir une garderie à Puy-Méry pour les enfants qui vont à l'école du bourg, avec la mise en place d'un service de bus spécifique par Limoges Métropole, pendant 3 ans, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022 – 2023 ;
  - La création d'un centre de loisirs disposant d'un agrément de la Caf ;
  - L'agrandissement du collège afin d'accueillir plus d'enfants.

RÉACTIONS CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DE L'EINA

Certains participants jugent la création d'une garderie pérenne comme une bonne chose. Cette garderie de l'EINA permettrait d'assurer une pérennité du service offert aujourd'hui.
Des craintes quant aux tarifs de la garderie et du centre de loisirs sont évoquées. M. le Maire indique que la municipalité n'a pas à ce jour connaissance des tarifs. Toutefois, il évoque la possibilité que la commune passe une convention avec l'EINA pour l'accueil des enfants de l'école du bourg, qui pourrait également porter sur la question des tarifs. Il rappelle qu'il existe aujourd'hui une convention avec la commune de Solignac afin de permettre l'accueil des enfants du Vigen dans le centre de loisirs de Solignac au même prix que celui pour les familles de Solignac.
Des participants demandent pourquoi l'extension de l'EINA ne se fait pas sur le terrain que cette structure a déjà acheté derrière l'école. M. le 1er Adjoint indique que l'EINA sur cette parcelle a d'autres projets, notamment la création d'un jardin pédagogique.
Certains participants font part de leur crainte quant à l'augmentation importante du nombre d'enfants à l'EINA. A l'occasion de ce débat, d'autres participants alertent sur la nécessité de disposer sur le nord de la commune de services en direction des familles et des enfants en bas âge. L'absence de tels services sur le nord de la commune risque d'impacter les effectifs de l'école du Vigen, les parents, sans solution de garde, pourraient décider de scolariser leurs enfants sur Limoges.
Est également évoqué les besoins de parking pour l'EINA dans le cadre d'une extension de l'école. L'achat uniquement de la salle des fêtes ne pourra pas répondre à ce besoin. M. le Maire indique que l'EINA dispose déjà de parking.
Certains participants font part de leur souhait de maintenir un service public plutôt que de faire appel à un conventionnement avec un acteur privé qui risque d'être dénoncé dans le futur remettant en cause le service aux familles du nord de la commune. M. Le maire rappelle que quelquefois, il faut faire appel aux entreprises privées si la collectivité n'a pas la possibilité de bien gérer. Il prend l'exemple de la crèche 123 SOLEIL qui est gérée en totalité par la Mutualité Limousine depuis des années.

DÉVELOPPER UN PROJET POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS LES ABORDS DE LA SALLE DES FÊTES

Plusieurs participants proposent de réaliser aux abords de la salle un équipement en direction des adolescents (City Park comme dans le bourg, salle dédiée…). Il est également proposé que ce projet :

- soit travaillé avec les jeunes ;
- soit mutualisé avec Solignac, voir avec Feytiat du fait de la proximité avec Puy-Méry (les jeunes de Feytiat de ce secteur étant très éloignés du centre de Feytiat).

M. le Maire indique être intéressé par le projet du City Park. Il indique que le City Stade du centre bourg a coûté 36 000 €, en précisant qu'il a été réalisé sur un terrain de tennis existant. Un équipement similaire à Puy-Méry serait certainement plus cher. Certains participants indiquent que la vente de la salle des fêtes pourrait permettre de financer le City Park.
Concernant la mise à disposition d'une salle, il indique que cela ne pourrait se

VOIRIE ET ESPACES VERTS

Voirie et travaux a réalisés en 2022

● L'amélioration de la voirie se poursuit
Au cours de l'année 2022, nous avons consacré beaucoup d'efforts pour améliorer l'état de nos routes communales. Ont été refaites, les routes de Puy-Pot, de Janaihac, de Pommaret et du Menautour, ainsi que le chemin de la Bessouille, la fin de chemin du Boudaud, le chemin en Faye, l'impasse du Bosquet, la zone restreinte sur le chemin de Puy-Mery et les bordures du chemin de Puy-Mery.
Au total, plus de 30 tonnes de goudron à froid et 20 tonnes de bitume ont été utilisés.
L'entretien des espaces verts et des bords de chaussées s'est fait tout le long de l'année : taille des haies, élagage, curage des fossés.

● La sécurisation du bourg
-Aménagement de l'avenue St-Theau : la réalisation aura lieu en début 2023 par les services de la métropole, travaux réalisés conjointement avec la partie de la commune de Solignac afin de réduire la vitesse sur ce tronçon.

-Bilan de l'étude de la vitesse sur la D704 réalisée dans le bourg : nous avons une vitesse moyenne de 20 Km/h au-dessus de ce qui est autorisé. Des mesures ont été décidées :
> Placement d'un radar fixe à l'entrée du bourg au croisement de la route de la gare, à la demande de la Préfecture ;
> Mise en place d'un plateau ralentisseur de vitesse à l'entrée sud du bourg (en venant de St-Yriex).

● Projet d'aménagement de la D704 : l'année 2022 a été marquée par l'enquête publique sur le projet départemental d'aménagement de la D704 au sud du bourg du Vigen. L'enquête s'est déroulée du 29 août au 3 septembre. 70 citoyens de la commune se sont déplacés à la rencontre du commissaire enquêteur.

● Enfouissement des lignes téléphoniques et électriques.
Pour faire suite aux travaux d'enfouissement du village des Farges, réalisation au premier semestre 2023 du secteur de la Faye.
La tranche suivante d'enfouissement se fera sur le secteur de Boissac en 2023/2024.

faire qu'avec la création d'un poste d'animateur qui accompagnerait les jeunes dans leurs activités.
Certains participants font part de leurs craintes quant aux nuisances liées à cet équipement dédié aux adolescents. Ils rappellent qu'il existe d'ores et déjà des problèmes d'incivilités et de dégradations. Il est nécessaire que les jeunes respectent le domaine public et les riverains. M. le premier adjoint rappelle que la commune a dû intervenir à plusieurs reprises suites à des dégradations et des incivilités.
Pour lutter contre ces nuisances, certains participants évoquent la mise en place de la vidéo-surveillance. Cette proposition ne fait pas consensus (interrogation sur l'impact réel, sur le coût, sur le besoin dans une commune telle que Le Vigen). M. le Maire indique que M. Patrick Delord – conseiller municipal délégué, travaille en ce moment à la mise en place de la vidéo surveillance sur la commune. Dans un premier temps une caméra devrait être installée dans le centre bourg (coût avoisinant les 20 000 €). Une seconde phase concernera la mise en place d'une caméra pour les espaces publics autour de la salle de Puy-Méry.
Toujours concernant ces nuisances, il est proposé de clôturer les espaces publics et de définir des horaires d'utilisation. Cette proposition ne fait pas consensus.
Certains participants demandent de ne pas limiter le projet aux adolescents, mais également de développer plus d'espaces de jeux pour les enfants et des espaces de loisirs pour le plus grand nombre (terrain de pétanque, foot…). Concernant les jeux pour enfants, M. Le maire précise que lors du dernier conseil municipal, les élus ont en effet décidé de commander 3 jeux supplémentaires. La commande est donc passée.

RÉHABILITATION DE LA SALLE DE PUY-MÉRY

Certains des participants souhaiteraient que la salle soit réhabilitée, considérant que c'est un bâtiment qui ne doit pas être démoli.
En outre, certains participants indiquent que la réhabilitation permettrait de disposer d'un équipement public sur le nord de la commune qui concentre 30% des habitants de la commune et de maintenir une activité sur Puy-Méry. Par ailleurs, la réhabilitation de la salle permettrait de prendre en compte la diversité des habitants du nord de la commune (jeunes et moins jeunes).
Plusieurs typologies de projets sont évoquées :

- Mise à disposition de la salle à des associations pour des activités. M. le Maire rappelle qu'à ce jour les besoins des associations de la commune sont couverts par les bâtiments publics existants. Toutefois, certains participants déplorent que toutes les activités soient concentrées au centre bourg ;
- La création d'une salle pour les sports de tapis, pas uniquement le judo (dojo) mais pour d'autres activités qui sont en train de se développer (sabre, gym…) ;
- La création d'un espace modulable qui permettrait d'accueillir une garderie mais également des activités associatives, des espaces de co-working, en fonction des horaires. Il est également évoqué la possibilité qu'une partie du bâtiment soit loué à l'EINA (garderie par exemple) et que le reste puisse rester une salle d'activités communale.
- La création d'une garderie et d'un centre de loisirs.

M. Le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de doublonner tous les services et activités présents sur la commune. La commune n'en a pas les moyens.
Certains participants font part de leur crainte quant aux nuisances liées à l'utilisation régulière de la salle pour des activités, des spectacles. Ils souhaitent que soit prise en compte la tranquillité des riverains et du voisinage.
Certains participants proposent de détruire le bâtiment pour construire quelque chose de neuf répondant aux normes notamment énergétiques. Cela permettrait peut-être de limiter les coûts.

A l'issue de ces débats, certains participants font part de leur souhait que la municipalité développe rapidement un projet global pour la salle de Puy-Méry et ses abords, aux services des habitants du nord de la commune.
D'autres émettent le souhait de continuer à être informés régulièrement sur les choix de la municipalité pour cette zone et le développement du projet.
Enfin, certains participants expriment leurs craintes quant au coût du projet qui sera réalisé. Il doit tenir compte de la capacité de financement de la commune et ne doit pas entraîner une augmentation de la fiscalité locale.
Dans tous les cas, le projet ne pourra pas faire consensus auprès de tous les habitants.
M. le Maire et l'ensemble de la municipalité remercient les participants pour la richesse des débats et invitent les participants à un vin d'honneur.

Rédaction : Christelle Zalas, DGS

VIG'INFOS PLUS

Régulation de l'éclairage publique
Comme déjà indiqué nos dépenses énergétiques vont augmenter de plus de 50% en 2022 et peut être plus en 2023. Face à cette dérive une des pistes a été la réduction des durées d'éclairage publique - passage de l'extinction à 22h30 au lieu de minuit. La seconde solution pour réduire notre consommation énergétique a été de plus éclairer les axes communaux en période estivale (du 1er juin au 30 septembre). Cette deuxième action correspond aux recommandations de la Métropole pour la protection des animaux nocturnes.
Ces deux décisions ont été soumises à l'approbation du conseil municipal et mises en application courant juillet. A noter que beaucoup d'autres communes de la Métropole ont adopté la même stratégie.
En ce qui concerne les illuminations de Noël, nous avons aussi pris la décision de les maintenir mais d'en réduire la durée, du 15 décembre au 4 janvier.

Bruits de cour

LIRE ET FAIRE LIRE

Aujourd'hui deux dames retraitées interviennent le soir pendant les temps de garderie de 16h30 à 18h30, et nous les remercions vivement.
La vocation de cette association est de transmettre le goût de la lecture aux enfants.
Vous souhaitez participer, voici les coordonnées :

LIRE ET FAIRE LIRE
HAUTE VIENNE – FOL
44 Cours Gay Lussac à LIMOGES
Tél : 05 55 77 73 35
www.lireetfairelire.org

Vous souhaitez intervenir pour une activité autre, telles que aide aux devoirs, ateliers créatifs, jeux de société… faites vous connaître, les enfants seront ravis de ces moments de partages .

REFLEXES ECOLOGIQUES A APPRENDRE AUX ENFANTS

Sobriété énergétique, tout le monde en parle et elle nous concerne tous. A l'école, les enfants vont travailler sur les consommations d'énergies et les actions à mener
Quelques gestes simples à avoir :

- Le geste quotidien : fermer le robinet, ne pas laisser couler l'eau lorsque l'on se lave les mains ou qu'on se brosse les dents ;
- Ne pas gaspiller le papier toilette ;
- Le geste simple et économique : éteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce ;
- Le geste indispensable : jeter ses déchets dans une poubelle, ne rien jeter par terre, aussi bien dans les salles de classe qu'à l'extérieur ;
- Le geste éco-citoyen : trier et recycler ses déchets, pratiqué tous les jours au SELF.

HARCELEMENT A L'ECOLE

Nous sommes dans une société où la violence est de plus en plus présente.
« Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique ».
Que l'on soit témoin ou victime de harcèlement, il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions auprès des maitres d'écoles, de ses parents ou de ses camarades de classe.
Les conséquences peuvent être graves.

La gendarmerie de Solignac a proposé l'intervention en classe d'une cellule spécialisée.

LE CCAS ASSISTE ET SOUTIEN

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune.
Une convention est signée avec la Banque Alimentaire : des livraisons de colis sont faites pour des aides d'urgence ou des passages difficiles à destination de familles dans le besoin.

Vous avez des difficultés, même passagères, l'assistante sociale est la personne qui peut vous aider.
Un bureau est mis à sa disposition pour les personnes désireuses d'un rendez-vous.
N'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie pour tous renseignements.

L'ÉCOLE EN CHIFFRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

200 élèves
77 Maternelles
15 PS et **10** MS : classe de Fernande Carvalho
14 PS et **10** MS : classe de Christine Murat
28 GS : classe de Gaël François
123 Élémentaires
13 CP et **8** CE1 : classe de Cécile Lavergne
15 CE1 et **8** CE2 : classe de Sophie Marrou
24 CE2 : classe de Frédérique Colin
13 CM1 et **14** CM2 : Classe de Gaël Terraz
14 CM1 et **14** CM2 : classe de Loïc Breilloux
2 ATSEM : Isabelle Orine et Mylène Savary

Maintien des **3** services au SELF depuis la mise en place du protocole sanitaire COVID en 2020.
Les travaux d'été se poursuivent, toutes les classes de l'école élémentaire sont à ce jour refaites. Reste à faire les toilettes garçons et le couloir.

L'info sur les réseaux : Séance de rattrapage !

Suivez-nous sur Facebook
@levigencommune

Le Vigen communique aussi sur Facebook. Mais parce que vous n'êtes pas tous utilisateur de ce réseau social ou que vous avez manqué l'info, Vig'Infos vous offre une séance de rattrapage !

04/07/2022

LES ARBRES EN POESIES

Belle initiative de l'association Graine de Culture avec les enfants de l'école du Vigen.
Avec de Marie Noelle Agnau, professeur de Philosophie et poétesse et les professeurs des écoles, les élèves étaient invités à écrire leur poème. Un centaine de poèmes ont été écrits et l'originalité a été de les accrocher dans les arbres au centre bourg du Vigen à côté de notre bibliothèque afin que chacun puisse les lire. Jean-Luc Bonnet, présent avec les membres de l'association et des élèves à « saluer cette belle initiative culturelle, Victor Hugo qui aimait la poésie et les arbres aurait été fier de vous »
Bravo à nos enfants pour leur créativité.

06/07/2022

LES ELEVES DE CM2 RECOIVENT UN CADEAU

En présence de Loïc Breilloux, directeur de l'école La Fontaine, la municipalité a offert une clé USB qui deviendra un des outils indispensables aux futurs élèves de 6ème. « Je tiens à remercier l'ensemble des professeurs des écoles du Vigen qui vous ont accompagné durant toutes ces années dans votre apprentissage, vous donner le goût d'apprendre et d'en savoir toujours plus. Je vous souhaite une très bonne réussite dans la suite de votre parcours scolaire », a indiqué Jean-Luc Bonnet, s'adressant aux élèves de CM2.
Pour conclure, Jean-Luc Bonnet, a souhaité de bonnes vacances à tous.

14/08/2022

CONCOURS DE LABOURS

Merci aux participants et aux visiteurs du concours de labours organisé hier par l'Union intercommunale des organisations agricoles de Solignac, Condat et le Vigen ! 🏆Les vainqueurs sont : Arnaud Broussaud (Bosmie L'Aiguille) en labours à plat et Lise Eyrichine (Solignac) en planche 🚜Jean-Luc Bonnet, maire du Vigen, Bertrand Venteau, président de la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et Jean-Louis Nouhaud, conseiller départemental ont remis la médaille de Chevalier du Mérite Agricole à 4 agriculteurs ou retraités agricoles habitant le Vigen 🥇Toutes nos félicitations à Marie-Rose Farnier, Jeannine Eyrichine, Jean-Marie Blancher et Joseph Cornée.

03/09/2022

FORUM DES ASSOCIATIONS

👉😀Forum des Associations du Vigen et Solignac samedi 3 septembre de 10h à 16h au Vigen sur le stade de foot ⚽🏐🤸🎍🏋🎸🎶 Plus de 15 associations seront présentes😉
Rendez-vous au forum pour vous renseigner sur toutes les activités proposées par nos communes !

09/09/2022

INAUGURATION DE LA SALLE BRISSAUD

Inauguration de la salle Roger Brissaud au Vigen

«La salle des mariages et du Conseil Municipal aurait dû être inaugurée en Mars 2020. Elle l'est officiellement aujourd'hui, en présence de Mme Lallet, fille de Mr Brissaud, de Mme Annick Morizio, Conseillère départementale et de Mr Jean-Claude Chanconie, à qui nous devons la création de cette salle» débute Jean-Luc Bonnet.

Elle porte le nom de « Salle Roger Brissaud » en hommage à cet ancien maire du Vigen qui aura marqué notre commune par sa longévité au Conseil Municipal.

Roger Brissaud est né au Mas-Neuf à Landouge le 25 novembre 1914.

Il est entré au conseil municipal du Vigen en 1947 et a participé à six mandatures. Il a été maire de la commune du Vigen de 1965 à 1983. Ces trois mandatures furent marquées par une évolution importante du Vigen. Ne citons que les éléments les plus emblématiques et que l'on peut matériellement constater tous les jours :

✅La réalisation d'un réseau d'assainissement

✅Le lotissement municipal des Farges, celui des Ecoles et celui du Ribardy

✅L'acquisition des terrains du jardin public et celui de l'actuelle place de la Briance qui permettra la construction de la salle polyvalente puis plus tard l'aménagement que l'on connaît aujourd'hui avec, notamment, l'implantation du centre commercial, de l'agence postale, de la bibliothèque.

En 2014, à l'occasion de ses 100 ans une manifestation en son honneur fut organisée à la mairie. Roger Brissaud a été jusqu'à ce jour, au Vigen, le dernier maire à avoir exercé la fonction pendant plusieurs mandatures.

09/11/2022

MA SÉCURITÉ

la gendarmerie et la police ont mis en place une application «MA SECURITE».

Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

On y trouve :

✅les services de pré-plainte et de signalement en ligne

✅l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne

✅l'ensemble des numéros d'urgence

✅les actualités et notifications locales de sécurité

✅un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application

✅des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques intéressant l'usager

✅une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie à proximité, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture

la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements

L'application « Ma Sécurité » apporte des réponses concrètes, facilite les échanges avec la gendarmerie et la police. Elle donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité à proximité.

Cette application est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones portables

VIG'INFOS **PLUS**

Le Relais Petite Enfance « CROQUE LUNE »

Catherine Bouny, nouvelle animatrice, a repris les rennes depuis le 2 novembre.
Les temps collectifs délocalisés ont repris depuis le jeudi 24 novembre au Vigen, dans la salle de garderie au-dessus de l'école maternelle.

Contact : Catherine Bouny – tél. 05 55 58 83 06
Mail : catherine.bouny@mairie-boisseuil87.fr

La fibre : suite sur l'avancement des travaux au Vigen

Au 31 octobre 2022, le nombre de logements raccordables à la fibre est de 983, 17 prises de plus ont été déployées sur le mois de novembre.

Ainsi, le taux de déploiement pour la commune atteint 80% sur la base du nombre de logements à la date d'aujourd'hui (1246) et 106% sur la base du nombre de logements recensés en 2014 (convention).

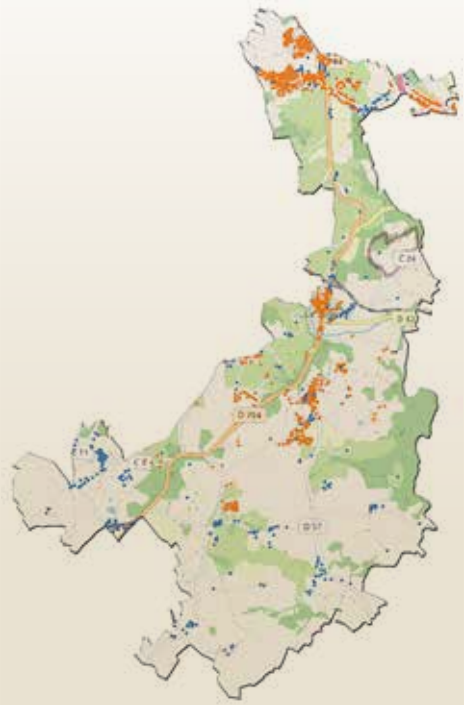

©Yann Brisson

Le Château du Reynou

Le Domaine du Reynou, situé sur la commune du Vigen, est connu de tous les habitants de la commune comme le Parc Zoo du Reynou. Mais nous voulions, par cet article, vous faire connaître son histoire et son développement au cours des années.

QUAND LE DOMAINE SE TRANSFORME EN CHÂTEAU...

Le Reynou est historiquement un domaine agricole qui a connu au cours de son histoire de nombreux propriétaires. Le plus emblèmatique d'entre eux fut le célèbre porcelainier américain, Charles Edouard Haviland qui hérite du lieu le 6 mai 1881 et décide d'en faire son lieu de villégiature favori à la fin du XIXe siècle.

A son arrivée au Reynou, cet homme d'affaire trouve une ancienne maison de maitre qu'il entreprend d'agrandir par des extensions successives aux styles architecturaux divers et variés, reflets de sa passion pour l'art et les voyages. Charles Edward Haviland établit lui-même les plans du château qui comprend 27 pièces. Il emploie les matières les plus nobles. Il se préoccupe particulièrement du confort, de la lumière, de l'acoustique. Il capte toutes les sources d'eau et installe un réseau d'égouts. Ainsi entre 1877 et 1909, la demeure subit de nombreux travaux pour se transformer en ce château magnifique, véritable emblème et épicentre de la propriété. A ce titre, les façades, la toiture et le grand salon seront inscrits à l'inventaires des Monuments Historiques en janvier 1994.

UN ÉCRIN DE VERDURE

Le domaine du Reynou détient également un patrimoine paysager exceptionnel classé au titre des Monu-

ments Historiques en novembre 1995. Charles Edouard Haviland fait appel aux services du paysagiste et pépiniériste, André Laurent, et à l'artisan rocailleur, Gabriel Lecardeur, qui vont entre 1880 et 1895 aménager autour du château un écrin de verdure à la fois champêtre et « exotique ». Même s'il n'existe pas aujourd'hui de plan de ces espaces remarquables qui ont été réalisé à la fin du XIXe siècle, le parc conserve une composition globale encore très lisible avec une clairière, un vallon alpin qui chemine entre des reliefs artificiels boisés de résineux, une rivière anglaise qui accompagne l'allée principale, un jardin en terrasse à l'arrière du château mais surtout des pièces d'eau ornées de rocailles artificielles de qualité exceptionnelle.

UN LIEU CHARGÉ D'HISTOIRE

De 1927 à 1990, le domaine connaitra plusieurs propriétaires qui exploiteront la propriété et utiliseront les nombreux bâtiments agricoles entourant le château. Durant cette période, de nombreux habitants de la commune ont fréquenté le château en travaillant sur les terres de la propriété et ses alentours, en allant tout simplement cueillir des mûres le long du chemin central.

En 1991 une société japonaise s'offrira le château pour y créer une « école à la française » en entreprenant des travaux à l'intérieur du bâtiment mais suite à des difficultés financières elle repartira en abandonnant le château.

LA CRÉATION D'UN ZOO

En novembre 1996, un groupe d'entrepreneurs locaux décide de racheter les 80 hectares de la propriété dans un bien triste état. Ils découvriront sous les broussailles un parc paysagé et château laissés à l'abandon. Afin de faire renaître ce site classé, héritage de l'histoire de notre commune, ils décident de créer un zoo.

Le Parc Zoo du Reynou ouvrira ses portes aux visiteurs le 1er juillet 1997, en proposant une visite à pied à travers les bâtiments agricoles et les sentiers de l'époque à la découverte d'animaux sauvages des cinq continents. Le zoo s'est donné pour mission de faire revivre le domaine en utilisant les dépendances destinées à l'époque aux animaux et récoltes, en restaurant certains des bâtiments et en entretenant ce site paysager classé aux Monuments Historiques. Depuis 25 ans, le développement du zoo a permis de faire découvrir le site à environ 100 000 visiteurs chaque année venant de la France entière et parfois de plus loin.

En 2018, le parc réaménage quelques pièces en rez-de-chaussée du château dont le grand salon créé par Charles Edouard Haviland, avec sa grande cheminée, ses boiseries et son parquet en chêne pour accueillir des séminaires et évènements pour les particuliers et les entreprises.

LE DOMAINE AUJOURD'HUI

Aujourd'hui pour continuer son développement le Parc zoo du Reynou travaille, accompagné des services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et des architectes des Bâtiments de France sur un projet de réaménagement des espaces et de mise en valeur du site pour sublimer ce lieu chargé d'histoire.

UN LIEU « SIMPLE ET DE BON GOÛT » POUR CHARLES EDOUARD HAVILAND.

Rédaction : Marie-Ange Soret

CIMETIÈRE DU VIGEN

Reprise des concessions funéraires

LES REPRISES DE CONCESSIONS

Les devoirs du concessionnaire : le droit de la commune est fondé sur l'acte de concession par lequel le concessionnaire s'engage à conserver tacitement mais formellement l'affectation du terrain et à le maintenir en bon état d'entretien.

La commune a engagé une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

UNE PROCÉDURE EN PLUSIEURS ÉTAPES

Le premier procès-verbal de constat d'abandon a été réalisé le 04/12/2018.

Le second procès-verbal de constat d'abandon a eu lieu le 04/10/2022.

Un mois après la notification, le maire saisit le conseil municipal afin de décider de la reprise ou non des concessions.

Un mois après la publication et la notification de l'arrêté prononçant la reprise de concessions abandonnées, le maire peut faire :

- enlever les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires ;
- faire procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées ;
- faire réinhumer ces restes mortels dans l'ossuaire ;
- consigner les noms des personnes dans un registre tenu à la disposition du public.

L'OBJECTIF DE CETTE PROCÉDURE

Elle va nous permettre de reporter l'extension du cimetière et son investissement prévu de 400 000 euros.

Il est également prévu la création d'un chemin du souvenir pour les monuments et emblèmes funéraires et la revente progressive des concessions.

BILAN DE CETTE REPRISE DE CONCESSIONS

131 concessions ont été réputées « en état d'abandon »

Durant ces trois années, nous avons fait des recherches généalogiques pour retrouver des ayants-droit :

101 concessions abouties (au moins un ayant-droit retrouvé) ;

30 concessions pour lesquelles il n'a pas été possible de retrouver d'ayant-droit.

113 concessions reprises

18 concessions sorties des reprises.

27 ayants-droit étaient présents au second constat d'abandon

AUTRES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

Restauration des allées ;

Panneau cartographique des concessions ;

Réaménagement de la zone des poubelles avec tri sélectif ;

Rénovation des portails en cours ;

Création d'un parking et rénovation de l'entrée rue de la Vigne ;

Remise en fonctionnement du puits ;

Rénovation du mur (fond du cimetière) ;

Création d'un préau à l'entrée principale.

État civil

NAISSANCES 2022

- **Marceau GUIRAUD** | le 30 mai 2022
- **Samuel, Evan GUYART** | le 26 juillet 2022

PACS 2022

- **Bertrand, Michel, Henri de POSSEL-DEYDIER et Charlène, Reine, Emilie ARGUENCE** | le 16 juin 2022
- **Paul CASAS et Manon, Emilie, Julia VANDER EECKEN** | le 9 novembre 2022

MARIAGES 2022

- **Jérôme, Cyril, Jean, Jacques RAPPO et Aurore, Hélène VALLADE** | le 11 juin 2022
- **Antoine, Paul, Jean-Baptiste DURAND et Constance, Mireille, Renée DURAND** | le 23 juin 2022

Le Vigen d'antan...

L'avenue Saint-Théau au début du siècle. A droite, la future maison des associations.

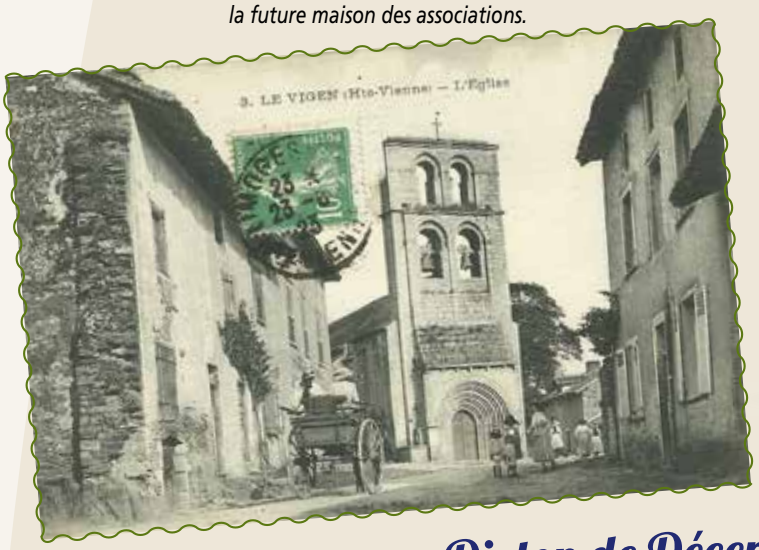

Merci à Pascale Tuyeras

Crédit photo : Par Nieuw, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/wlindex.php?curid=1782538

Dicton de Décembre

À Noël grand vent,
aux arbres,
fruits abondants.

La truffe en chocolat est une confiserie au chocolat inventée par Louis Dufour, un pâtissier de Chambéry (Savoie), en décembre 1895. Venant à manquer de matière première pour fabriquer ses friandises de fin d'année et refusant le déshonneur de s'approvisionner chez un confrère, ce chocolatier a alors l'idée de mélanger de la crème fraîche, de la vanille et du cacao en poudre et de plonger le tout dans du chocolat fondu avant de l'enrober de poudre de chocolat. La truffe au chocolat est née.

EN CUISINE ! **RECETTE** FACILE ET FESTIVE !

Truffes au chocolat

Pour 15 truffes

- 220 g Chocolat pâtissier (54 % ou 64 %)
- 125 ml Crème liquide (entière à 30 % de mg)
- 20 g Beurre
- ½ cc Extrait de vanille (liquide)
- 1 pincée Fleur de sel

Coupez en petits morceaux le chocolat ou hachez-le au couteau et le placer dans un récipient avec le beurre.

Dans une casserole, placez la crème liquide et chauffez sur un feu moyen jusqu'à ébullition.

Versez la crème liquide sur le chocolat et laisser reposer 5 min.

Mélangez avec une cuillère en bois ou une spatule souple jusqu'à obtenir un mélange homogène et bien lisse.

Ajoutez la vanille et le sel (en option) et mélangez à nouveau.

Couvrir d'un film alimentaire au contact et placez au frigo pour au moins 3 heures (ou 1 heure au congélateur) jusqu'à ce que le mélange soit complètement refroidi.

A l'aide d'une cuillère à glace ou d'une cuillère à soupe prélevez des boules de chocolat et les placez sur une plaque de pâtisserie recouverte de papier sulfurisé.

Placez la plaque au congélateur pour 10-15 minutes.

Prenez chaque boule de chocolat et formez des boules bien rondes avec vos mains en travaillant le plus rapidement possible puis les replacer sur la plaque de pâtisserie.

Dans un bol placez le cacao en poudre non sucré ou l'enrobage de votre choix.

Faites rouler les truffes au chocolat dans le bol jusqu'à ce qu'elles soient complètement recouverte.

Conservation : à température ambiante dans une boite de conservation avec un couvercle hermétique pendant 1 semaine. Ou au congélateur jusqu'à 3 mois.

Des associations toujours actives !

L'animation de la vie locale au Vigen est notamment le fruit d'un tissu associatif varié. De nombreux intervenants, souvent bénévoles, contribuent chaque jour à la richesse des activités proposées pour tous les habitants du Vigen, de tous âges.

Les textes ci-après ont été transmis par les associations.
Merci à elles pour leur contribution.

AÏKIDO CLUB VAL DE BRIANCE

Les entraînements d'aïkido ont repris début septembre les lundis de 19 h à 20 h 30 au dojo, rue Saint-Eloi.
Le groupe a pu ainsi partager les nouvelles techniques apprises lors du stage international du Vigan. En effet cinq d'entre nous ont pu se rendre à ce stage très renommé où se retrouvent 350 aïkidokas venus du monde entier.
Les entrainements sont ouverts à tous et il est tout à fait recommandé de venir essayer cette pratique : le groupe s'entraine dans la simplicité et la bonne humeur.

d'info :
06 84 51 79 09

AMICALE BOULISTE SOLIGNAC - LE VIGEN

L'Amicale Bouliste Solignac Le Vigen tient à vous informer de son activité sportive de sa saison.
Le club tient à remercier nos sponsors, le Jardin de Plaisance et MC Consult, ainsi que les mairies du Vigen et de Solignac, ce qui nous a permis de prospérer en investissant dans l'éclairage du terrain du Pont Rompu ainsi que pour l'organisation de toutes nos activités.
Notre site internet ne fait que grandir lui aussi.

Concours officiel féminin du 1er novembre 2022 Un souvenir d'une partie de nos membres ayant consacré leur temps et leur énergie juste avant le dejeuner bien mérité (il y a des absents sur la photo).

Nous avons été présents sur une dizaine de championnats départementaux, où chaque licencié a fait de son mieux afin de représenter notre club. Concernant les championnats inter clubs, l'équipe 1 se classe 2e de sa poule et l'équipe 2, 7e.
S'en sont suivis les concours officiels de la FFPJP tout au long de la saison où notre club a participé à une dizaine de 1/2 finales ou finales.
Le club etait engagé en coupe de France au terrain du Pont Rompu où nous avons perdu d'un point contre l'équipe de Pana Loisirs et a perdu en coupe de la Haute-Vienne contre la sympathique équipe de Châteauneuf, malgré de très belles parties mais c'est la loi du sport !!!!!
Le jeudi 7 juillet, il a été organisé sur le terrain du Vigen avec le comité du sport adapté de la Haute-Vienne (une première pour notre departement) la présentation de la Boccia avec une cinquantaine de participants.
Le 25 octobre avait lieu notre concours de belote où 58 équipes étaient présentes dans une ambiance sympathique.
Merci à tous ceux et celles licenciés(ées) et conjoints qui ont contribué à cette réussite.
A eu lieu le 1er novembre 2022 un concours officiel féminin (une première sur le département) de notre club au boulodrome du Moulin Pinard à Limoges où une soixantaine d'équipes de la Haute-Vienne et des départements limitrophes étaient présentes. Ce fut un réel succés où les participants et supporters nous ont fait part de leurs remerciements et encouragements.
Pour clôturer l'année, un concours de belote aura lieu en décembre à la salle des fêtes de Solignac .
Ça se bouge à l'Amicale bouliste Solignac Le Vigen !!!!!
Concernant les activités pour l'année 2023, nous les diffuserons ultérieurement car notre assemblée générale ne s'est pas encore faite à ce jour.
Nous vous souhaitons une excellente fin d'année et de joyeuses fêtes avec vos proches.
À l'année prochaine !

d'info :

amicaleboulistesolignaclevigen@gmail.com
@amicaleboulistesolignaclevigen

Aménagement du terrain de pétanque

BRIANCE PÉTANQUE

Briance-Pétanque a vu le jour en 2019, sur la base d'une vingtaine de copains bien décidés à fonder un club pérenne et convivial. Malgré le confinement de mars 2020 et l'annulation du CDC (Championnat Des Clubs) par le comité de pétanque de la Haute-Vienne pour cette raison, le club c'est accroché et a grandi, tranquillement, sereinement.
Ainsi, passant de 20 joueurs en 2019 et 2 équipes en division 4 départementale, à 30 joueurs et trois équipes en 2022 dont une a vécu l'accès à la division 3 départementale fin 2021, la progression est mesurée, constante et l'ambiance toujours conviviale en restant sérieuse, juste ce qu'il faut pour ne pas perdre le sens du plaisir de pratiquer une passion ensemble.
Briance-Pétanque a organisé son premier concours sur invitation le 10 juin 2022 au Vigen, et ce fut un franc et beau succès, puisque il était attendu 30 équipes pour une première, et ce furent pas moins de 64 équipes qui vinrent s'inscrire pour notre grande joie, pour une journée sans fausse note et un franc succès qui a marqué les esprits de nos invités.
La municipalité a aussi fortement contribué à l'amélioration de notre confort en installant un éclairage par leds des terrains au bord de la Briance. Deux tables et bancs de camping sont venus compléter le tableau de nos équipements pour le confort de nos invités et le nôtre, et l'attendu est la maison des associations qui va nous donner une belle visibilité en cette fin d'année.
L'année 2023 s'annonce sous de bons hospices avec l'arrivée de joueurs qui viennent grossir nos rangs. La deuxième édition du concours que nous souhaitons rééditer en juin, ainsi que d'autres activités qu'il est trop tôt de dévoiler se grefferons au fil du temps et progressivement à notre calendrier. Au moment de l'écriture de ces lignes, les poules du CDC ne sont pas connus mais nul doute qu'il s'annonce passionnant.

d'info :

06 37 88 13 51

CLUB DE L'AMITIÉ DU VIGEN

Comme annoncé dans le précédent bulletin, les 21 et 22 mai, les chanteurs ont présenté leur spectacle avec les enfants de l'école du Vigen. Le public a été moins présent, sans doute à cause du trop beau temps. Après mûres réflexions, notre prochain spectacle aura lieu en novembre 2023.
Du 30 mai au 3 juin, le club avait programmé un séjour au Lioran au cours duquel la visite d'une ferme froma-

gerie a connu un franc succès. Très belle organisation de Gérard Samson. Notre Club était présent au Forum des Associations organisé par le Judo-Club du Val-de-Briance sur le terrain de sport du Vigen le 3 septembre. Le 6 septembre, nous étions à Martel pour un périple en train à vapeur, un déjeuner à la Table du Moulin puis une visite guidée de Martel.
Le 17 septembre, pique-nique à l'étang de Bussière-Galant avec balades.
Les activités se sont poursuivies pendant l'été et reprennent leur rythme de croisière :

- Jeux de société le lundi de 14h à 16h, salle Roger Brissaud ;
- Chant le mardi de 14h à 16h 30, salle polyvalente ;
- Atelier mémoire certains jeudis de 14h30 à 16h30 salle Roger Brissaud ;
- Sorties pédestres le vendredi à partir de 13h30 place du Vigen.

Vous pouvez nous y rejoindre à tout moment.
En 2023, nous prévoyons le repas de l'Assemblée Générale en février-mars, un séjour en Poitou du 22 au 26 mai organisé par notre trésorier et diverses sorties suivant les désirs des adhérents.

d'info :
clubamitie-levigen@orange.fr
05 55 00 43 56 (secrétaire)

COMITÉ DES FÊTES

Dimanche 11 septembre 2022 : manifestation des voitures anciennes

C'est avec beaucoup d'émotion que s'est déroulé le rassemblement de voitures anciennes en hommage à notre Président Philippe Nardot qui nous a quitté cet été. Beau temps et voilures étaient au rendez-vous.Une centaine de klaxons a retenti au cœur du village pour lui faire un dernier clin d'œil. Philippe était apprécié de tous pour sa bonne humeur et son investissement au sein de la commune. Il aimait partager ses passions notamment le VTT et les voitures anciennes. Il avait donné un nouveau souffle au comité des fêtes.
Un nouveau bureau, qui a à cœur de poursuivre cette dynamique, a été élu.
En attendant de vous retrouver très vite, voici l'agenda 2023 :

- Samedi 21 janvier : loto ;
- 1er mai : foire artisanale-vide grenier ;
- Feu d'artifice du 14 juillet (date non déterminée ce jour) ;
- Dimanche 10 septembre : rassemblement de voitures anciennes ;
- Octobre : VTT/ rando (date à déterminer).

d'info :
comitedesfeteslevigen@gmail.com

CRESCENDO AU VIGEN

Après deux années blanches en raison de la crise sanitaire, les auditions du samedi 25 juin 2022 de l'école de musique du SIVOM Solignac-le Vigen ont retrouvé l'immense succès des années avant COVID. Au cours des deux représentations, les spectateurs ont pu apprécier le travail fourni par l'ensemble des élèves de l'école de musique durant l'année 2021/2022.
Un grand merci aux bénévoles pour leur aide si précieuse lors des pauses musicales afin que chacun puisse se rafraîchir, combler une petite fringale et dîner, puisque toute personne pouvait se restaurer sur place.
D'ores et déjà, rendez-vous :

- samedi 1er avril 2023 pour notre soirée « notes gourmandes » ;
- samedi 17 juin 2023 pour les auditions de l'école de musique.

Ces deux manifestations se dérouleront au Centre Culturel Polyvalent.

d'info : 06 03 68 15 62
com.crescendo87@gmail.com

LES GALOUPIOTS

Les Galoupiots ont le plaisir de participer au marché de Noël du Vigen en vous proposant des boissons chaudes et des crêpes ! Nous prévoyons également une soirée paella en début d'année prochaine sans oublier notre traditionnelle kermesse fin juin 2023 !

d'info : Tél. 06 76 88 43 80
galoupiot.levigen@gmail.com
@duvigen87110

GRAINES DE CULTURE DE LA BRIANCE

Brillant succès de Méli Mélo le 25 septembre

La participation importante du public a fait le bonheur des auteurs, artistes et artisans.
Quelques nouveautés à signaler :

- Le prix de la Briance : décerné à François Clapeau pour son livre « D'abord ne pas nuire » ;
- Une conférence, l'après midi, sur la guerre d'Algérie par René Knégévitcht auteur du livre « Quand il neigeait sur le Djebel Amour » ;

➜ Enfin Jean Alambre, auteur et compositeur, a clôturé cette journée très réussie par une animation musicale.

L'Association réfléchit déjà à Méli Mélo 2023.

La pièce de théâtre, Sexy Flag , très divertissante, et une première partie de chansons françaises, présentées par la troupe POL'ART, à Solignac, ont aussi connu une belle réussite.

Pour les projets futurs, Graines de Culture participe à l'élaboration du Marché de Noël avec la mairie du Vigen, l'organisation du « Printemps des Poètes » avec la participation des élèves et des enseignants des écoles, des ateliers de peinture sur soie pour adultes et enfants, et enfin les ateliers de Noël pour les enfants.

d'info : grainesdeculturebriance@gmail.com
Siège de l'Association : Mairie du Vigen

JUDO CLUB VAL DE BRIANCE

JUDO-CLUB VAL DE BRIANCE
SOLIGNAC.LE VIGEN

La rentrée du Judo Club Val de Briance s'est déroulée le 7 septembre dernier. Nos judokas petits et grands ont pu retrouver les tatamis du dojo après la pause estivale, mais néanmoins sportive grâce aux stages organisés par l'Alliance Judo Limoges.

Malgré une légère baisse de l'effectif global, nous avons accueilli un grand nombre de nouveaux adhérents, notamment grâce aux différentes actions menées par notre entraîneur Gaylor au sein des écoles du Vigen et de Solignac, mais aussi à la suite de l'organisation du forum des associations.

Dès les premières compétitions, le JCVB a pu briller sur les podiums des dojos voisins en glanant de nombreuses médailles. Preuve que la qualité de l'entraînement et l'engagement des judokas sont grands.

Parallèlement aux cours de judo, nous proposons des cours de Taïso (qui signifie « corps » et « diriger »). Cette discipline vise, par des exercices physiques, à améliorer l'endurance, l'équilibre, la coordination générale des membres. Il contribue aussi au renforcement musculaire et à l'assouplissement. Le taïso s'adresse à toute personne à partir de 16 ans souhaitant entretenir sa condition physique par des cours collectifs et conviviaux. Nous vous attendons donc nombreux pour venir pratiquer avec nous le jeudi soir de 19h15 à 20h15 au dojo de Solignac.

Enfin, nous tenons à remercier la municipalité pour ses différents soutiens mais aussi tous les bénévoles et parents qui œuvrent pour le bon fonctionnement du club.

d'info : judoclubvaldebriance@gmail.com

KARMA YOGA HARMONIE

L'association propose des cours de yoga adultes adaptés à tous les âges, quelles que soient les limites vécues dans le corps.

Dans la lignée de T. Krisnamacharya et T.K.V. Desikachar, l'enseignement s'adapte à chacun, selon ses besoins du moment.

La pratique se fait ainsi à la fois dans la douceur et dans la tonicité, à la recherche de l'harmonie corps-souffle-mental. Pour cela nous utilisons les postures, la respiration, la méditation…

Ainsi, la pratique régulière permet d'améliorer la souplesse et la détente, gagner en force musculaire, tout en bénéficiant d'une amélioration de l'état général (sommeil, fatigue, digestion, stress, douleurs articulaires et musculaires…). Progressivement, une vision positive de la vie se dessine. Les émotions s'apaisent, le mental se clarifie.

Les cours se déroulent au foyer des jeunes :

➜ Mardi de 19H30 à 20H30

➜ Mercredi de 19H à 20H

d'info : Delphine Ribierre
06 75 50 99 51 - delphine.ribierre@gmail.com

CULTURE ET LOISIRS VAL DE BRIANCE GYM

d'info : pascale.tuyeras@wanadoo.fr

TENNIS CLUB VAL BRIANCE

La saison tennistique a redémarré depuis le mois de septembre, avec la reprise des cours collectifs puis les premières rencontres de championnats par équipes adultes, féminines et masculines.
En novembre et décembre, ce sont les filles et garçons 15/18 qui joueront 4 rencontres contre des équipes du secteur. Nous leur souhaitons la meilleure réussite possible pour ces matchs et surtout des moments sportifs agréables.
Les plus jeunes commenceront les championnats plus tard dans l'année, mais des temps de rencontres seront programmés avant, afin de réunir tous les enfants sur des temps conviviaux.
L'Assemblée Générale du club s'est tenue le 20 novembre. Le bureau a été reconduit pour la nouvelle saison.
Nous remercions les deux municipalités pour les différentes aides apportées tout au long de l'année.
Nous profitons de ce premier article de la saison pour saluer tous les nouveaux adhérents et leur souhaiter la bienvenue au club.
Si vous souhaitez jouer au tennis, en loisir ou en compétition, n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information tout au long de l'année, et notamment au printemps où de nombreux pratiquants viennent ou reviennent sur les courts.

d'info : tcvaldebriance@gmail.com

LOISIRS FORM

2022 offre une nouveauté :
LE PILATES. Il a pour objectif :
- le développement des muscles profonds ;
- l'amélioration de la posture ;
- l'équilibrage musculaire ;
- l'assouplissement articulaire pour un entretien et une amélioration des fonctions physiques.

Cette nouvelle discipline vous est proposée le mercredi de 18h30 à 19h30.
Le stretching est maintenu le vendredi de 10h15 à 11h15.
Les cours sont toujours assurés par Ornella, professeur diplômée, au centre polyvalent du Vigen.
Nous déplorons la mise entre parenthèses pour cette année, de l'atelier Comédie Musicale (trop peu d'enfants inscrits pour cette activité et difficulté de prise en charge financière pour l'association).
N'hésitez pas, rejoignez-nous dans la bonne humeur !!!

d'info : Présidente : Lydie LAGARDE
Secrétaire : Anne Marie BIOJOUT
Trésorière : Geneviève FONDANECHE
loisirsform@gmail.com - Tél. 06 25 65 41 95

SOUFFLE DE VIE

L'association Souffle de Vie était présente au salon du bien être à Limoges en octobre. Cela a été une excellente occasion de faire davantage connaître l'association et les stages que nous organisons autour de la pleine conscience.
Les échanges ont été riches et constructifs avec des personnes adeptes de la méditation ou des novices qui souhaitent apprendre la pratique.
De belles rencontres ont eu lieu avec des perspectives de nouveaux thèmes pour nos stages et de nouveaux adhérents pour les ateliers du jeudi au Vigen.
Parallèlement, les séances ont repris au foyer des jeunes (derrière la salle polyvalente) et les premiers et deuxièmes jeudis de chaque mois de 19h à 20h45.

d'info : 07 67 01 98 63
www.facebook.com/groups/217602901911048

APPMA VIENNE BRIANCE

2022 se termine. Cette année aura été difficile à cause de la sécheresse qui a fait baisser le niveau de la

Briance sans toutefois mettre en péril la vie aquatique,contrairement à nos petits ruisseaux qui ont été à sec une partie de l'été.
Le 11 août nous avons organisé un concours de pêche ouvert à tous, sur l'étang de Beygeat près de Razés. Vingt et un concurrents se sont affrontés en toute convivialité et sous le soleil. C'est M. Rouffignac qui a fini premier devant M. Betoulle et à la troisième place Sylvie Frugier qui est également la première féminine.
En début 2023 nous tiendrons notre assemblée générale, la date et le lieu seront communiqués par voie de presse et par mail. Il nous serait agréable que les pêcheurs y participent, pour nous donner leur avis sur ce qui est fait et nous apporter des idées nouvelles.
Pour améliorer nos finances,nous organiserons un thé dansant le 15 janvier au Vigen et le 26 février à la salle du Crouzy à Boisseuil .
Bonne fête de fin d'année à tous !

d'info : michel.pestourie0543@orange.fr
06 20 25 35 36

USSV

Après deux ans d'annulation en lien avec la pandémie, nous avons retrouvé notre tournoi du premier mai. Environ 150 enfants ont pu se retrouver sur le terrain de Solignac pour pratiquer leur sport favori. Ce fut une magnifique journée et une véritable réussite pour notre club et l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés dans une ambiance travailleuse et chaleureuse.
De plus, l'USSV a enfin pu se rassembler pour fêter son centenaire le 18 juin dernier. Prévue sur la journée, cette fête a eu lieu uniquement dans la soirée en raison des fortes chaleurs ce jour-là. La journée s'est déroulée sous le signe de la convivialité autour de Food-trucks et d'une banda pour l'animation musicale. Les anciens du club ont pu côtoyer les actuels et les jeunes autour d'anecdotes ancrées dans l'histoire du club. Cette journée nous a confirmé que l'USSV pouvait se rassembler autour d'une identité forte. Maintenant, il est urgent que chacun prenne conscience que l'USSV a besoin de dirigeants, d'encadrants, de bénévoles pour assurer la continuité de nos activités. Alors rejoignez-nous pour participer à notre vie associative, même si ce n'est que quelques fois dans l'année. Vous l'aurez compris, l'avenir du club est aussi entre vos mains.
Il est indispensable de pouvoir mobiliser de nouvelles personnes afin d'éviter de les épuiser, au risque de les perdre.
Les effectifs de l'école de foot continuent d'augmenter. Les résultats de ce début de saison sont très positifs dans l'ensemble des catégories.

d'info : Benoît 06 83 50 32 42
ou Pascal 06 82 81 56 16

RD 704 : ON VOUS EXPLIQUE TOUT !

Réunion d'information organisée par l'association

Le commissaire-enquêteur était de retour cet été. Il a mené la nouvelle enquête sur le projet d'aménagement de la RD 704 au Vigen. Vous l'avez peut-être rencontré dans les locaux de la mairie, où il a accueilli tous ceux qui souhaitaient transmettre leurs remarques et propositions.
Merci à vous si vous vous êtes mobilisés.
« La Voix de la Route 704 » a aussi travaillé pour vous : étude du dossier d'enquête – plus de 500 pages, réunion d'information, visites sur le terrain, longue lettre très argumentée pour le commissaire-enquêteur.

Les insuffisances du projet du département ont été soulevées :
➜ analyse des causes des accidents inexistante ;
➜ excès de vitesse très importants– jusqu'à 64 % des véhicules légers et 50 % des poids lourds ;
➜ aménagement dangereux des carrefours ;
➜ routes locales peu praticables ;
➜ mise en danger des cyclistes ;
➜ atteintes irrémédiables à l'environnement : artificialisation des sols, démantèlement des corridors écologiques et des sources, abattage de centaines d'arbres.
Les propositions de l'association, pour que vous rouliez tous en sécurité, ont été rappelées :
➜ échangeur central avec une bonne visibilité lors des changements de direction
➜ vitesse bien gérée grâce à des carrefours à trois voies avec simples tourne-à gauche
➜ mobilités actives encouragées pour la vie quotidienne et les loisirs.
Retrouvez sur le site internet www.route704.fr :
➜ l'intégralité du courrier remis par l'association au commissaire-enquêteur ;
➜ le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;
➜ et bien d'autres informations !

d'info : lavoixdelaroute704@gmail.com
07 62 03 47 19 - www.route704.fr
Vous pouvez aussi consulter nos informations sur le site www.le-vigen.fr Rubrique « Vie locale »-«Associations »

AGENDA
ÇA BOUGE AU VIGEN !
1ER SEMESTRE 2023

10 DÉC 2022. ▶ Atelier de Noël, animé par Graines de culture Salle Roger Brissaud

3 JANV. à 18H30 ▶ Vœux du Conseil Municipal aux administrés - Salle polyvalente

15 JANV. ▶ Thé dansant organisé par AAPPMA Vienne Briance
21 JANV. ▶ Loto organisé par le Comité des Fêtes
1ER AVRIL ▶ Soirée « notes gourmandes » organisée par Crescendo
1ER MAI ▶ Foire artisanale & Vide grenier organisés par le Comité des Fêtes
17 JUIN ▶ Auditions de l'école de musique organisées par Crescendo
FIN JUIN ▶ Kermesse organisée par les Galoupiots

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

2022, une année de records

Cette année 2022 a été marquée par des températures et un manque de précipitations record.

D'après les données de Météo-France, le mois de juillet a été **déficitaire de 84 %** au niveau du cumul des précipitations, faisant du mois de juillet le mois le plus sec jamais enregistré, cumulé avec **33 jours de vague de chaleur**.

90 % des cours d'eau français étaient en déficit en septembre.

Le SABV, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a initié en 2020 une concertation avec l'ensemble des acteurs de son territoire pour définir un ensemble d'actions visant « **une meilleure gestion partagée de la ressource en eau** ».

Cette réflexion a permis de définir les axes d'intervention du syndicat dans les futurs **Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques** (2023-2028) ***orientés vers*** :

*400 mm de précipitations en moins par rapport aux normales de janvier à novembre **

- ***des pratiques agricoles qui anticipent l'évolution prévue de la ressource***
- ***une meilleure articulation entre préservation des patrimoines, usages et qualité écologique de l'eau et des milieux aquatiques***
- ***une restauration des zones humides et un changement de regard sur les écosystèmes aquatiques***
- ***une politique concertée du devenir de la gestion des étangs***
- ***une participation à une gestion forestière compatible avec la ressource en eau notamment en zones de captage***
- ***des suivis analytiques***
- ***des rivières préservées, protégées et aux écoulements naturels***
- ***une communication-sensibilisation de tous les publics sur les nouveaux enjeux de la ressource en eau***
- ***une animation de proximité au service des usagers et de la ressource en eau***

Ces contrats feront l'objet d'une **déclaration d'intérêt général** précédée d'une enquête publique lors du dernier trimestre 2022, début 2023.

Nous vous encourageons, usagers et acteurs, à consulter les contrats qui seront à votre disposition dans les mairies et à donner votre avis lors de l'enquête publique.

SABV

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

*https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2022/limoges-bellegarde/valeurs/07434.html?webmasters

Limoges Métropole
Communauté urbaine

Avec vous au quotidien !

PRESTATION DE BROYAGE DE BRANCHES À DOMICILE

Le broyage de déchets verts - feuilles, brindilles, petites branches - permet de réduire de 50% leur volume. Ils peuvent ensuite être réutilisés à des fins de paillage au jardin ou être intégrés au compost. C'est pourquoi la Communauté urbaine vous propose un service de broyage de branches à domicile. Cette prestation a également pour objectif de réduire le tonnage des déchets verts apportés en déchèterie.
Pour le broyage, vous avez donc le choix entre :

- Le prêt gratuit de broyeurs électriques à la journée, pour des branches allant jusqu'à 4-5 cm de diamètre ;
- Le broyage à domicile, pour des branches d'environ 8 cm de diamètre. Celui-ci est effectué par un agent de Limoges Métropole et est facturé 18 € de l'heure.

Pour réserver une prestation de broyage de branches, contactez la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets.

REMBOURSEMENT DE VOTRE BROYEUR DE BRANCHES

Si vous souhaitez acheter votre propre broyeur de branches, sachez que Limoges Métropole peut vous le rembourser à hauteur de 30% du montant d'achat avec un plafond de 80 €.

AIDE FINANCIÈRE À L'ARRACHAGE DE HAIE, THUYA, LAURIER ET CYPRÈS

La Communauté urbaine vous aide à hauteur de 50% de votre ou vos facture(s), avec un plafond de 200 € (depuis avril 2021). Cette aide financière est valable pour une prestation d'arrachage réalisée par un professionnel, mais aussi pour une location de matériel d'arrachage ou pour une location de benne à destination de l'évacuation des déchets verts. **Limoges Métropole se rendra sur place pour effectuer une vérification de votre matériel, sur rendez-vous.**

AIDE FINANCIÈRE À LA PLANTATION DE HAIES VIVES ET DIVERSIFIÉES

D'autre part, Limoges Métropole peut vous aider à financer la plantation de

Le saviez-vous ?

ACTION « ARRACHAGE DE HAIES DE THUYAS, CYPRÈS ET DE LAURIERS »

Limoges Métropole rembourse l'usager sur facture, à hauteur de 50% des frais d'arrachage, de dessouchage, d'abattage et de coupe à ras des troncs avec un plafond de 200€. Sont concernées, les prestations de service par un professionnel, la location de matériel (mini pelle, tronçonneuse…) et les frais pour la location et l'enlèvement d'une benne de déchets vert.

ACTION « POULES ET POULAILLERS » :

Limoges Métropole rembourse l'usager sur facture, à hauteur de 5€ par poule et dans la limite de 2€ par poule achetée. Elle rembourse également à hauteur de 50% du prix d'achat d'un poulailler (hors équipement) avec un plafond de 50€. Ce remboursement interviendra une seule fois par foyer.

haies sur votre terrain, à hauteur de 50% de votre ou vos facture(s), avec un plafond de 150 €. Attention, cela doit concerner l'achat d'arbustes servant à composer une haie diversifiée, choisis parmi les 14 essences proposées dans la convention par Limoges Métropole. Cette aide est valable suite à l'arrachage de thuya ou sur le terrain d'une maison ayant moins de 4 ans (depuis avril 2021).

DES COMPOSTEURS GRATUITS

Le saviez-vous ? Chaque foyer du territoire de la Communauté Urbaine peut bénéficier d'un composteur gratuit en plastique recyclé, sous réserve d'avoir un bac vert de volume adapté.

Afin de satisfaire vos besoins, Limoges Métropole vous propose 3 modèles de composteurs :

- 295L, pour les jardins allant jusqu'à 300-400m² ;
- 440L, pour les jardins d'environ 500m² ;
- 830L, pour les jardins de 800 à 900m² ;

La Communauté Urbaine vous propose également un bioseau de 7L, afin de transporter vos déchets organiques de votre cuisine jusqu'à votre composteur.

Pour demander votre composteur, veuillez appeler la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole. Vous pouvez également vous rendre directement sur place au 71 rue de Nexon à Limoges.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets
0 800 86 11 11
(numéro vert et gratuit)

Limoges Métropole
Communauté urbaine

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS

Le montant de cette aide pourrait être de :

- 150 € pour une bicyclette neuve ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 150 € pour un vélo tout terrain (VTT) neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 150 € pour un vélo pliant neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 300 € pour un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 300 € pour un vélo tout terrain à assistance électrique (VTTAE) neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 300 € pour un vélo pliant à assistance électrique neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat) ;
- 450 € pour un vélo cargo classique ou électrique neuf ou d'occasion (dans la limite de 25% du prix d'achat).

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- L'aide financière sera conditionnée au foyer dont le revenu fiscal par part est inférieur à 21 470 € ;
- L'aide à l'achat est conditionnée à l'achat d'un vélo chez un vélociste ayant signé la convention partenariale ;
- Les vélos de courses et les vélos de piste seraient exclus du dispositif ;
- L'aide financière ne pourrait s'appliquer qu'une seule fois par foyer fiscal ;
- L'aide est cumulable avec les aides de l'Etat.

Ces modalités seront soumises par délibération au vote du conseil communautaire de fin novembre. Elle ne sera effective qu'à compter de janvier 2023 (une communication sur le site internet et les réseaux sociaux de Limoges Métropole sera faite pour informer les citoyens). L'enveloppe globale consacrée par Limoges Métropole à cette opération s'établirait à 200 000 € pour l'exercice 2023.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.LIMOGES-METROPOLE.FR

Connaissez-vous le Guichet Habitat Énergie ?

Depuis le 1er janvier 2019, le périmètre d'intervention du Guichet Habitat Énergie s'est élargi et s'adresse désormais aux habitants des 20 communes de Limoges Métropole. Ce service à vocation de « guichet unique », permet aux ménages d'obtenir des réponses précises à leurs interrogations concernant les domaines de l'Habitat et de l'Energie. Ainsi, les particuliers sont accompagnés techniquement et méthodologiquement dans leur projet de rénovation par un conseiller du Guichet. De même, ils peuvent bénéficier d'informations concernant les aides financières mobilisables.

Isolation des combles, des murs, changement de fenêtres ou de chaudière… Les moyens de réduire sa consommation énergétique ne manquent pas.

Mais par où commencer ? Comment financer les travaux ? Existe-t-il des aides ? Si oui, quelles sont les démarches ? Le Guichet Habitat Énergie est là pour répondre à toutes vos questions, vous accompagner et vous conseiller tout au long du processus.

Des conseillers Habitat – Energie vous reçoivent sur rendez-vous afin de réfléchir à votre projet dans sa globalité et vous apporter leur expertise.

Contactez les conseillers Habitat - Énergie au 0 800 003 625 (numéro vert et gratuit).

En pratique !

AGENCE POSTALE
Le lundi : 13h50-16h15
Du mardi au vendredi : 9h-12h / 13h50-16h15
Le samedi : 9h-12h
Tél. 05 55 30 80 19

BIBLIOTHÈQUE LOUISE-MICHEL
Lundi, mardi, vendredi : 15h-18h
Mercredi : 9h-12h /14h-18h.
Samedi : 9h-12h30
Tél. 05 55 00 53 73
www.mediatheque.le-vigen.fr
bibliotheque-le-vigen@orange.fr

LOCATION DES SALLES
Grande salle du Centre Culturel Polyvalent :
Capacité 200 pers. max.
Tarif commune : 400 € / hors commune : 600€.
Chèques de caution : ménage (125 €) + dégradation (500 €)
Location vaisselle : 1,20 € /couvert
Foyer des jeunes :
Capacité : 30 pers. max.
Tarif commune : 100 € / hors commune : 100 €.
Chèque de caution : ménage + dégradation (125 €)
Salle des mariages :
Tarif 1/2 jounée : 50 € / jounée : 100 €.
Informations et réservation en mairie

BORNES À VERRE
Leycuras : entrée du lotissement.
Puy-Méry : à proximité de l'ancienne école.
Bourg : derrière la salle municipale.
Les Farges : parking en haut du lotissement et délaissé, rue Turgot.
Le Chatenet : route du Chatenet, juste avant le lavoir.
Boissac : à proximité de l'abri bus, à l'embranchement du chemin des Vergnades

BORNES À TEXTILE
Bourg : derrière la salle municipale.

ENCOMBRANTS
Ramassage, à domicile, une fois par semestre : 2e mardi de juin et de décembre. Inscription en mairie au plus tard la semaine précédente.
Prochaines collectes : 13 décembre 2022

DÉCHETTERIE
La plus proche : avenue Kennedy à Limoges.
N° vert : 0 800 86 11 11

DÉCHETS MÉNAGERS
- Déchets ménagers non recyclables
  Poubelle verte : le lundi après-midi
- Déchets ménagers recyclables
  Poubelle bleue : le mercredi après-midi, tous les quinze jours, les semaines paires.

La gestion des déchets est l'une des compétences de Limoges Métropole
www.agglo-limoges.fr
Les collectes ne sont pas organisées les 1er janvier, 1er mai, 14 juillet et 25 décembre.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE & COMMERCES
Tous les dimanches matins de 8h à 13h.
Place de la Briance.

Les services de santé

GROUPE MÉDICAL DUPUYTREN
Avenue de la Gare | **05 55 00 51 69**

INFIRMIER(E)S
Maurillegant-Faucher-Barrière 64, av. St-Eloi SOLIGNAC | **05 55 00 57 71**
Vincent Rivet 35, chemin des Ecoles - Boissac | **05 55 48 68 90** | **06 61 36 23 25**
Sylviane Guittard Le Haut Vauzelas | **05 55 48 99 03**
La Croix Rouge Française 16, rue François Perrin SOLIGNAC | **05 55 00 51 39**
Emmanuelle Vervey 9, avenue Frédéric Le Play | **05 55 00 41 94**

KINÉSITHÉRAPEUTES
Philippe Fradin - Sébastien Ritter - Aurore Simonin
Soulaimana Massoundi - Romain Doutre
4B, allée des Pommiers | **05 55 00 53 80**

PÉDICURE-PODOLOGUE
Nicolas Anselmino 9, avenue Frédéric Le Play | **05 19 56 81 53**

PHARMACIES
Pharmacie de la Briance 3, pl G. Lemaigre Dubreuil SOLIGNAC | **05 55 00 51 30**
Pharmacie Debest Centre commercial Carrefour BOISSEUIL | **05 55 06 93 52**

RÉFLEXOTHÉRAPEUTE
Céline Teillet 8, avenue Frédéric Le Play | **06 44 96 21 21**

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
C. de Rouziers Zone commerciale carrefour BOISSEUIL | **05 55 06 90 90**

Autres numéros utiles

Centre de loisirs CONDAT | **05 55 06 00 71**
Centre de loisirs SOLIGNAC | **05 19 76 07 80**
Ecole du bourg | **05 55 00 54 98**
Garderie du bourg | **05 55 09 28 04**
Garderie de Puy-Méry | **06 23 50 21 34**
Multi-accueil 1,2,3 Soleil | **05 55 58 66 69**
Paroisse Saint-Benoit | **05 55 00 50 28**
Objets trouvés | **05 55 10 56 56**

URGENCES
Gendarmerie | **17** | **05 55 00 50 03**
Élu permanence | **06 30 99 38 93**

mairie le Vigen

MAIRIE DU VIGEN
1 place Adrien-Delor - 87110 Le Vigen
Tél. **05 55 00 51 17**

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

mairie-le-vigen@orange.fr
www.levigen.fr
@levigencommune